



COMMISSION CDIP

Tél 04 72 76 01 03
cdip@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 3 juillet 2017

Co-Présidents : François LOPEZ et Serge GOURDAIN Présents : François LOPEZ, Serge GOURDAIN

SOUS COMMISSION COMMUNICATION

LICENCES : NOUVEAUTES SAISON 2017/2018 : Nous vous rappelons que des **nouveautés importantes pour les licences** seront mises en place dès la saison prochaine concernant : Le certificat médical / La dématérialisation du support de licence / Les demandes de licence. Un kit de communication a été envoyé par la FFF à tous les Clubs comprenant : Un document présentant la réforme du certificat médical / Une vidéo présentant la dématérialisation du support de licence / Une vidéo présentant la dématérialisation de la demande de licence. Ces modifications sont importantes dans la procédure d'établissement des licences. **Nous vous conseillons** vivement de bien consulter les documents ci-dessus en vous rendant sur le site du District de Lyon et du Rhône de Football.

Le DLR se félicite de la désignation de la **ville de Lyon (Parc OL)** comme un des sites hôtes de la **Coupe du Monde Féminine 2019**.

INFORMATION IMPORTANTE AUX CLUBS - Licenciés U20 / Règlement Sportif du DLR - Article 4.09 des RS du DLR « CHAMPIONNAT U19 » (Article 153 alinéa 2 des RG de la FFF). **« Dès la saison 2017 / 2018, un club pourra aligner quatre (4) joueurs U20 dans son équipe ou ses équipes U19 évoluant dans notre championnat ou coupe de District (voté favorablement par les clubs lors de l'AG du 17 juin 2017 à Larajasse). (Pour information cette disposition ne s'applique pas au niveau Fédéral, au niveau Ligue et Coupe Gambardella).** Les joueurs U20 qui jouent en Séniors peuvent compléter les équipes U19 de leur club sans observer l'article 10 des RS du DLR. Le joueur U20 suspendu ne peut être aligné avec une équipe (U19 ou Séniors) tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière (article 16 alinéa 5 des RS du DLR et article 226 des RG de la FFF)